

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2024

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC15

présenté par
M. Bruneau et M. Castiglione

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6 , après le mot :

« État ,

insérer les mots :

« aux structures et aux associations sportives ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 8, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement destiné à préciser autant que possible le destinataire du remboursement.